

**RAPPORT de la Commission de gestion sur la gestion communale pour l'exercice 2020**

---

Vallorbe, le 1<sup>er</sup> juin 2021

Au Conseil communal de et à  
1337 Vallorbe

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission de gestion (ci-après : la CG), composée de Mesdames Lauranne BRECHON, Christine LEUENBERGER, Véronique TEUSCHER, et de Messieurs Italo FACCHINETTI, Joël JEANMONOD, Alain KOLLY (Président), Johann MANGE, Robert SIMONET et Luc-Olivier STRAMKE (Rapporteur) s'est réunie les 11 et 18 mai ainsi que le 1<sup>er</sup> juin 2021 afin d'examiner le Rapport de gestion et les comptes communaux pour l'année 2020. M. Robert SIMONET était excusé lors de la séance du 11 mai 2021.

Le 18 mai 2021, la CG a rencontré la Municipalité *in corpore*, en la personne de MM. Stéphane COSTANTINI, Syndic, Roland BROUZE, Luigi FIORITO, Christophe MARADAN et Christophe SCHWERZMANN, Municipaux. Nous les remercions de leur présence et d'avoir répondu aux questions préparées par la CG lors de sa séance de travail du 11 mai 2021.

Précédemment aux séances susmentionnées, la CG s'est réunie par visioconférence les 29 septembre et 8 décembre 2020 ainsi que le 26 janvier 2021, séances consacrées au Service de la voirie. Le 16 mars 2021, la CG a reçu la Municipalité *in corpore* ainsi que M. Michel ORTEGA, Chef du service de la voirie. M. Robert SIMONET était excusé pour cette séance. Les réponses de la Municipalité aux questions de la CG ont été intégrées au présent Rapport sur la gestion communale pour l'exercice 2020.

La CG constate que le document présenté par la Municipalité sous forme du Rapport de gestion et des comptes communaux 2020 est d'une excellente qualité, tant au niveau des renseignements fournis que dans sa présentation, détaillant clairement les variations significatives par rapport au budget.

## **1 ADMINISTRATION GENERALE**

### **10 Autorités**

#### **102 Municipalité / Délégation de compétence**

S'agissant de l'achat d'immeubles par la Commune de Vallorbe, les acquisitions poursuivent d'une part un objectif de maîtrise foncière, au regard des projets en cours, comme les parcelles dans la zone industrielle Day ou à proximité des écoles. D'autre part, certaines acquisitions auprès de la Confédération visent à préserver l'exploitation de zones agricoles (ligne de toblerones).

## **Faits marquants**

### **Pandémie**

La pandémie de Covid-19 constitue à l'évidence le fait marquant principal de l'année 2020. Dans ce cadre, la CG tient à adresser plusieurs remerciements. Ils vont particulièrement aux associations locales ayant permis de mettre en place un service de bénévolat en faveur des personnes à risque, aux bénévoles eux-mêmes, mais aussi au Greffe communal et à la Secrétaire municipale pour leur soutien important à cette initiative solidaire. De même, la CG souligne l'engagement des collaborateurs communaux qui se sont proposés pour appuyer les bénévoles.

La CG salue également l'initiative de la Municipalité visant à soutenir financièrement les commerçants locaux, par la mise à disposition d'un crédit de fr. 150'000.-. Le système de carnets en vigueur dès novembre a permis à chaque ménage vallorbier d'obtenir un maximum de fr. 300.- en bons. 15% de la valeur des bons était prise en charge par la Commune. Le bilan de l'opération est largement positif. 48 commerçants et artisans ont participé à cette initiative. Un montant total de fr. 105'030.- a été émis en bons, soit environ 70% du crédit débloqué. De ce montant, 11.4% n'ont pas encore été dépensés effectivement dans les commerces, l'offre étant valable jusqu'au 31 décembre 2021. Chaque semaine, l'argent est versé aux commerçants pour leurs achats écoulés.

## **11 Administration**

### **111 Administration générale / Ressources humaines**

Au 31 décembre 2020, le nombre d'employés est de 41 employés, pour 39,3 équivalents plein temps, répartis de la manière suivante :

- 11 à la voirie ;
- 8.3 à l'administration ;
- 6 au service des forêts ;
- 5 aux services techniques ;
- 5 au service des bâtiments ;
- 4 à la police administrative.

Les chiffres bruts montrent une augmentation du personnel communal d'environ 7 EPT sur la législature 2016-2021 (33.1 EPT au 31 décembre 2016 ; 39.3 EPT au 31 décembre 2020). En réalité, les postes professionnels ont augmenté de seulement 4.2 EPT sur cet intervalle. 3 EPT sont actuellement occupés par des apprentis. Le développement de la localité et des contraintes administratives explique l'augmentation du personnel : statistiques, rapports à l'Etat de Vaud, etc. A Vallorbe, il y a un ratio d'un EPT pour 108 habitants, un taux qui reste relativement bas. Aussi, au vu de la typologie et la taille de notre territoire, l'effectif communal est adapté. La CG soutient la politique de formation menée par la Commune, convaincue qu'elle doit jouer ce rôle pour les jeunes.

Les absences pour maladie (5150 heures) du personnel communal comprennent les cas confirmés de coronavirus ainsi que les quarantaines liées à des cas-contacts.

## **Site internet**

Une adaptation et modernisation du site internet est en cours, pour qu'il soit également compatible avec les smartphones et tablettes. Il s'agit d'une priorité pour la Municipalité, qui devrait voir le jour en automne 2021. Ce travail inclut la mise en conformité avec les nouvelles dispositions liées à la protection des données (RGPD). Le guichet virtuel inclut déjà les renseignements généraux et la possibilité d'inscription/désinscription pour les propriétaires de chiens. A l'avenir, il va s'étendre à d'autres prestations. La CG considère qu'il s'agit là d'une prestation prioritaire à développer et élargir en faveur de la population : sa nécessité s'est d'ailleurs accrue avec la pandémie de Covid-19.

## **15 Affaires culturelles et loisirs**

### **152 Patinoire et piscine / Piscine**

Les travaux de la piscine tels que prévus initialement n'ont pu être réalisés sur la législature. Seule la pataugeoire a été rénovée et sécurisée. Si la qualité de l'eau est surveillée avec l'aide du Canton, la rénovation des grands bassins est un enjeu non-résolu. La CG a souhaité faire un bilan du premier préavis déposé et connaître la vision de la Municipalité pour l'avenir. Sur le préavis initial de fr. 943'000.- et approuvé par le Conseil communal, un montant de fr. 751'400.- a été dépensé. Les études pour la rénovation du grand bassin ont déjà été payées par le premier préavis. Le crédit n'a plus évolué depuis les derniers travaux. En effet, les travaux relatifs au grand bassin et au toboggan auraient impliqué de dépasser largement le crédit accordé. La Municipalité a préféré arrêter les travaux et déposer un second préavis. Ce dernier devrait être déposé en 2021 encore. Le début des travaux est en principe prévu pour septembre 2022 et leur fin vers mai 2023, pour la réouverture de la piscine.

### **Patinoire**

Les travaux de la patinoire sont presque terminés, mais il reste quelques défauts de jeunesse à corriger. Un audit a été réalisé en partenariat avec des étudiants de l'UniFr pour analyser l'état des poutres. Il en ressort qu'une circulation d'air plus importante doit être créée, ce qui sera fait pour la prochaine saison, du côté sud. Le niveau de fréquentation est difficile à estimer en raison des deux dernières saisons, qui étaient incomplètes. On constate toutefois de nombreuses demandes pour louer la glace.

La société VO Energies est très satisfaite du rendement énergétique des panneaux solaires installés sur le toit de la patinoire, qu'elle loue à la Commune. En 2020, 326'000 KW/h ont pu être produits sur l'année, ce qui représente la consommation annuelle de 70 à 80 ménages.

Le parcage au Frézillon est toujours une préoccupation de la CG. Sur ce plan, la Municipalité a paré au plus urgent en créant une place pour les services de secours. Au vu de la situation sanitaire, des travaux plus importants ne constituaient pas une priorité immédiate. En revanche, des solutions seront mises au programme de la prochaine législature, sous la forme de préavis.

## **17 Sports**

### **170 Sports**

Il est prévu de réinstaller un skate-park, sous la forme d'un pumptrack, en plus d'un terrain de street-ball pour les amateurs de basket. Un préavis est prévu pour le début de la prochaine législature.

## **2 FINANCES**

### **45 Participations, remboursements de collectivités publiques**

La marge d'autofinancement dégagée par les comptes 2020 est de CHF 3'014'886.44, soit 14,69% des revenus.

### **Prestations financières en faveur de groupements (tableau p. 20)**

La CG s'est interrogée sur le versement de fr. 36'641.50 en faveur de la Fondation de l'école de musique. Cette prestation découle de la LEM, entrée en vigueur en 2012. Le Canton décide seul des bénéficiaires et de la répartition des recettes, qui sont dues par les communes vaudoises en fonction du nombre d'habitants. Cela ne finance pas les écoles de musique locales, raison pour laquelle la Commune maintient ses autres subventions, notamment à la Société de musique de la Lyre.

## **3 DOMAINES ET BÂTIMENTS**

### **32 Forêts et pâturages**

#### **326 Travaux hors exploitation forêts**

La CG s'est interrogée sur la disposition des 242 sapins de Noël dans les rues commerçantes, parfois peu esthétique. Le Service des forêts était chargé de les disposer, puis les commerçants de les décorer. Ils ont ensuite été retirés en début d'année 2021. De fait, l'expérience est peu concluante.

#### **327 Hangar à plaquettes**

Chaque compartiment a une capacité de 550m<sup>3</sup>, leur capacité résiduelle étant quasi nulle. L'ancienne pépinière a pu être utilisée pour le hangar, lequel pourrait être agrandi jusqu'au double de sa capacité actuelle. Il y a une volonté de la Municipalité de valoriser l'énergie issue du bois.

### **35 Bâtiments**

#### **371 Bâtiments scolaires**

Le nettoyage des bâtiments scolaires incombe depuis quelques années à une entreprise privée. Suite à une question de la CG, la Municipalité a répondu qu'elle ne souhaitait pas nécessairement étendre la sous-traitance du nettoyage à d'autres bâtiments communaux.

## **4 TRAVAUX**

### **43 Routes et voiries / Acquisition**

La Commune a acquis un camion IVECO de 7 tonnes, qui remplace un véhicule âgé de 10 ans. Le confort et la santé des employés s'en trouvent améliorés (bruit). Le Service des forêts a également acquis un double-rouleau compresseur, pour l'enrobé de goudron ou les chemins en gravillon.

### **Travaux généraux**

La décision d'attribuer des travaux à la voirie plutôt qu'à des entreprises privées repose sur des critères de réactivité et de disponibilité. La voirie actuelle est très polyvalente, avec d'importantes compétences. La Municipalité est attentive à cette évolution et dispose d'assez de travail pour ne pas empiéter sur les entreprises locales. A noter que lorsque la Municipalité formule des offres, certaines entreprises répondent négativement, prennent parfois trop de temps à répondre ou sont trop éloignées.

Aucun manque de personnel n'est à signaler à la voirie, sachant que le personnel est calibré sur la période hivernale, plus chargée. Il peut y avoir une suroccupation en hiver – en cas de salage et déneigement – raison pour laquelle le Service des forêts met souvent 3 collaborateurs à disposition. Un tournus est organisé pour tous les travaux de voirie, y compris en cas d'absences et de vacances. Même si Vallorbe s'agrandit et connaît de nouveaux besoins, la Municipalité reste attentive à l'argent dépensé et ne fait pas non plus d'économies sur le dos du personnel. Avec le nouveau prestataire de la voirie, 104 journées sont économisées et consacrées à d'autres tâches. Enfin, la voirie consacre environ 180 heures par année en faveur de Sports et loisirs SA. Ces tâches sont principalement l'enlèvement de neige et de glace accumulées par la machine à patinoire et l'évacuation des bennes de gazon.

#### **45 Ordures ménagères et déchets / Quantités de déchets**

La Commune a changé de prestataire pour le ramassage des ordures à la fin légale du dernier contrat. A cette occasion, un nouvel appel d'offres a eu lieu. Trois raisons expliquent ce changement : la qualité de service, la sécurité accrue et le prix. En effet, le nouveau prestataire vient avec 2 « rippeurs » et des véhicules conformes et en bon état. De plus, ses coûts sont moindres. Le personnel communal n'a pas été diminué en raison de ce changement, mais a simplement réorganisé ses tâches à l'interne.

Suite à une question de la CG, la diminution des charges au niveau de la voirie (fr. 8'600.- par année), liée à ce changement de prestataire, ne sera pas répercutée sur la taxe au sac ou d'une autre manière. La Loi fédérale sur la protection de l'environnement (LPE) exige que l'élimination des déchets soit financée par des taxes causales, selon le principe du pollueur-payeur. Le débarrasage des déchets doit être autofinancé à hauteur de 70%, le reste étant financé par les impôts. Actuellement, la taxe au sac couvre 41.1% de ce taux, le reste étant financé par la taxe annuelle sur l'élimination des déchets. La Commune maintient des coûts réduits par rapport à l'élimination des déchets. La taxe annuelle est fixée à fr. 80.-. La Municipalité s'engage par ailleurs sur le plan social : chaque année, 5 sacs sont offerts par personne et par ménage ; les sacs de langes sont gratuits ; enfin, les étudiants et jeunes jusqu'à 25 ans sont exonérés de la taxe. Depuis l'introduction de la taxe il y a environ 10 ans, le cap voulu est tenu : les taxes n'augmentent pas et la Commune répond aux obligations légales.

Les entreprises sont traitées au même titre que les privés s'agissant des déchets urbains. Toutes les personnes morales paient deux fois la taxe sur l'élimination des déchets (la personne morale ; le/la propriétaire de l'entreprise) ; une exception pour elles n'est pas possible. Sur la Commune, ce cas spécifique concerne une vingtaine d'entreprises. Les entreprises paient toutefois au poids l'élimination de déchets qui ressort de leur activité professionnelle et génère un bénéfice.

Il n'y a pour l'heure pas de nouveaux points de collecte des ordures ménagères. Des emplacements doivent être créés en 2021. Un premier point se situerait entre le France et la quincaillerie. Un autre emplacement est prévu au Day. S'agissant de la problématique des sacs noirs, la voirie travaille en permanence sur ce plan. Pour 100 personnes contrôlées l'an dernier, 39 ont été amendées.

#### **46 Réseaux égouts et épuration / STEP**

Entre 1'600 et 2'000 m<sup>3</sup> d'eaux claires arrivent quotidiennement à la STEP. La réduction du volume d'eaux claires parasites, liée à la sensibilisation des entreprises, est estimée à environ 400 m<sup>3</sup> par jour.

## **6 POLICE**

### **60 Sécurité municipale / Police de proximité**

La Commune est quadrillée en 8 secteurs, ce qui permet de mieux s'orienter. Les patrouilles couvrent tous les secteurs, y compris les refuges et Juraparc. L'agent ne choisit pas son parcours, il y a une donnée d'ordre chaque jour, avec des parcours qui varient. La CG s'est interrogée sur la possibilité d'acquérir un véhicule électrique. La Municipalité répond que c'est envisageable au prochain changement de véhicule, à condition qu'il soit adapté. Un deuxième vélo électrique a déjà été acquis.

### **Contraventions**

Suite à un réexamen en 2017, certains endroits ont été identifiés et leur signalisation a été améliorée (Plan St-Jean, Frézillon). A la Rue de l'Ancienne-Poste, le temps de parcage a été réduit. Beaucoup de petites adaptations ont été effectuées. De concert avec le bureau technique, la politique communale en la matière consiste à rallonger le temps de parcage en périphérie et à le réduire au centre.

Enfin, la location de services des ASP n'a pas vocation à être élargie à d'autres communes. En revanche, si une demande parvient à la Municipalité, la faisabilité sera examinée.

## **8 SERVICES INDUSTRIELS**

### **81 Service des eaux / Pompage**

Une turbine est inoccupée en raison du manque d'eau et de l'installation de la station de filtration provisoire. A l'heure actuelle, les nappes phréatiques sont basses et seuls les surplus sont turbinés. Avec l'installation de la station de filtration, le turbinage a dû être arrêté. En soi, la reprise des activités de la turbine est souhaitée mais elle reste tributaire du niveau des eaux.

### **Fuites**

Les pertes sur le réseau communal en raison de fuites sont importantes. En 2019, le taux annoncé s'élevait en effet à 42.09%, alors que le réseau devrait idéalement limiter les pertes à 30%, voire 20%. Au vu de ce contexte, la diminution des fuites constatée en 2020 (35.62%) est une évolution à saluer, tout comme le travail du Service des eaux dans la recherche de ces fuites.

### **84 Chauffage à distance / Schéma d'implantation**

Il n'y a plus de possibilité d'agrandissement. Le chauffage à distance actuel a la bonne dimension et les bons bâtiments, avec un mélange entre bâtiments publics et privés. Le raccordement des bâtiments privés a été entièrement payé par VO Energies, pas par la Commune. En ajoutant des bâtiments supplémentaires, la consommation de bois diminuerait au profit du gaz, ce qui n'est pas le but. En revanche, il existe d'autres projets, purement privés ou en partenariat public-privé. Ce qui intéresse principalement la Commune, c'est de vendre du bois, puisqu'elle en a la capacité.

### **Gestion à distance**

C'est depuis le bureau du Service des bâtiments que la gestion à distance peut s'opérer, en ligne. Si le Chef du Service des bâtiments est absent, VO Energies garde également la possibilité d'opérer.

Au vu de ce qui précède et se basant sur le Rapport de gestion et comptes communaux année 2020, la Commission de gestion vous recommande, à l'unanimité de ses membres, de voter les conclusions suivantes :

### **LE CONSEIL COMMUNAL DE VALLORBE**

- vu le Rapport de la Municipalité concernant la gestion communale de l'année 2020,
- ouï le rapport de la commission de gestion,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

**décide :**

1. Le Rapport de gestion est adopté.
2. Il est donné décharge à la Municipalité de sa gestion pour l'année 2020.

Veillez agréer, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, nos salutations distinguées.

AU NOM DE LA COMMISSION :



Le Président  
Alain KOLLY



Le Rapporteur  
Luc-Olivier STRAMKE

